



## Soutenez l'installation de futurs paysans en agriculture biologique en Centre Bretagne

### Qui sommes-nous ?

Christelle et Pierre-Yves ainsi que Marion, Benjamin, parents de Kadou et Anza. Amis de longue date ; c'est l'envie d'un retour à la terre des uns et des autres, couplée à un attachement commun au Centre Bretagne, qui nous ont amené, il y a trois ans, à engager les démarches pour une **installation ensemble**.



Trois d'entre nous ont donc démarré ce projet professionnel agricole en emportant dans nos bagages, nos origines et formations agricoles, nos expériences professionnelles diverses et variées (*agro-alimentaire, transport et logistique, banque et assurances, organismes de recherche et de développement agricole*) pour nourrir et ouvrir ce projet de ferme.

### Une ferme diversifiée en polyculture élevage

Notre projet est de développer une ferme valorisant au mieux les ressources existantes avec une recherche d'autonomie au niveau de la production. Nous souhaitons également faire partie intégrante du territoire par la transformation et vente directe et le développement des circuits courts.

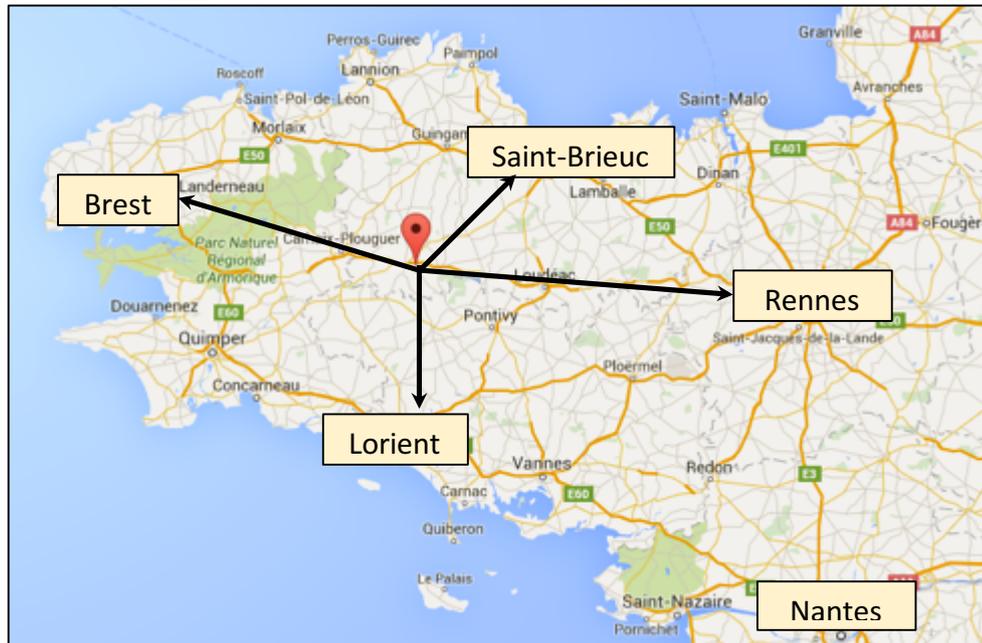


Un troupeau de 25 vaches Bretonne Pie Noir, race rustique locale produira **un lait riche** idéal pour la transformation en produits diversifiés de **crèmerie et fromagerie** (*beurre, crème, gros lait, fromage blanc, fromages affinés, ...*).

Les pâtures serviront aux vaches et veaux en rotation avec des mélanges céréaliers pour l'alimentation des cochons. Les porcs élevés en plein-air et chalets seront destinés à la préparation de produits de **boucherie et charcuterie** (*rôti, côtes, saucisses, chipo, pâté, rillettes, boudin, ...*).

## Un lieu pratique et poétique pour accueillir notre projet

Après avoir cherché durant des mois (*et des années*), nous avons enfin trouvé. La ferme se situe en plein **cœur de la Bretagne**, au lieu dit Kerleo sur la commune de Plouguernevel, à la frontière de trois départements et à une heure des deux mers.



Il s'agit de l'ancienne ferme laitière des grands-parents Marion, consistant pour le bâti d'une stabulation, un hangar, une ancienne salle de traite hors-service, une maison d'habitation et deux dépendances.

Le foncier consiste en 54 hectares (ha) : 17ha de terres groupées autour des bâtiments et un second site distant de 4km à Kercharles – Rostrenen correspondant à 37ha groupés.



*Vallée du Cordy*



*Porcelets et Bretonne Pie Noir*

Les bâtiments d'élevage nécessitent des aménagements (extension de toiture, bardage, salle de traite) afin de les rendre performants et la maison d'habitation des travaux d'isolation afin de la rendre habitable rapidement.

A Kerleo ; l'habitation, les bâtiments agricoles et 10ha de terres autour sont proposés à la vente. Le reste des terres est en fermage.



*Maison d'habitation*

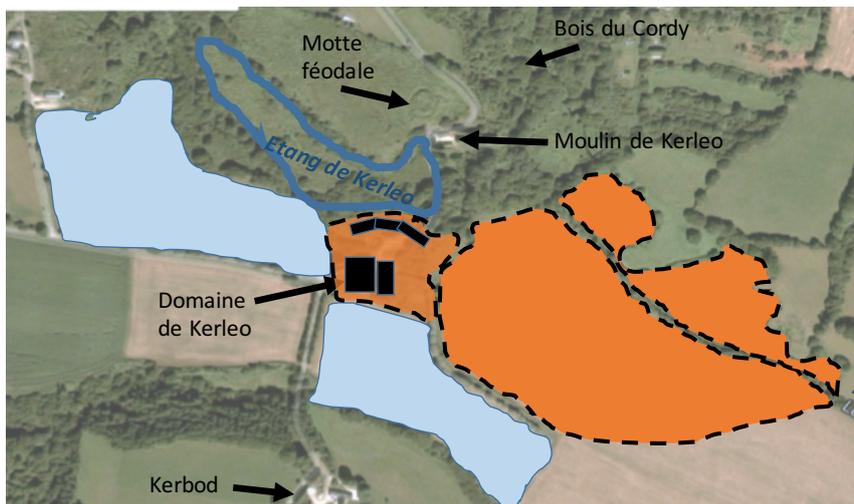


*Bâtiments d'élevage*

## Une SCI agricole et citoyenne pour l'acquisition de la ferme

Pour porter le projet, nous créons une société agricole de type GAEC, qui achètera le matériel agricole, le troupeau et se charge des travaux de rénovation et de construction (laboratoire, cave, magasin de vente).

Pour financer l'acquisition de la ferme et des 10ha de terres autour, nous souhaitons mettre en place une SCI agricole et citoyenne. Il s'agit d'une forme de société civile qui aura pour objet la mise à disposition des bâtis et du foncier, au GAEC, par le biais d'un fermage. L'acquisition par la SCI s'élève à 110.000€.



*Site de Kerleo*



SCI de Kerleo



Autres locations

## Vous pouvez faire partie du projet

Si notre projet d'installation agricole vous intéresse et si vous avez envie de nous soutenir, vous pouvez souscrire à des parts sociales de la SCI. Concrètement, vous pouvez acheter une ou plusieurs parts. Nous avons besoin des engagements définitifs de chacun au plus vite pour pouvoir présenter le montage financier aux banques : Juin 2016.

### **Fonctionnement de la SCI Agricole et Citoyenne**

La SCI achète les terres et bâtiments et en devient propriétaire. Elle loue ces terres et bâtiments à une société agricole par le biais d'un bail. La SCI et la société agricole sont donc deux sociétés distinctes qui ne sont liées que par le contrat de fermage. La réussite économique ou les éventuelles difficultés de la société agricole n'engagent en aucune manière la responsabilité de la SCI et donc de ses associés.

Le montant de l'achat représente le capital de la SCI et est divisé en parts égales. Toute personne peut devenir « associé » en achetant une ou plusieurs parts, selon le montant qu'elle souhaite investir. En contrepartie des apports, les associés reçoivent des parts sociales qui donnent un droit de vote à l'Assemblée Générale et qui pourront être rémunérées à partir des revenus du fermage.

La gestion de la SCI est assez souple. La majeure partie de la gestion et des décisions est effectuée par les gérants, nommés en Assemblée Générale, chaque année. A chaque Assemblée Générale, chaque associé peut demander de vendre ses parts s'il souhaite récupérer tout ou partie de l'argent de son investissement. Les parts seront alors rachetées par d'autres qui sont soit déjà associés, soit nouveaux associés. Cela étant, pour éviter trop de formalisme et de frais et pour que la ferme reste un bien commun à l'abri du marché foncier spéculatif, il est important de voir son investissement dans la SCI sur du moyen, voire du long terme.

Seules certaines décisions importantes (achat de terres supplémentaires, cession massive de parts) nécessitent la réunion d'une Assemblée Générale extraordinaire. L'ensemble des porteurs de parts est alors convoqué. Il y a possibilité de donner procuration pour participer au vote sans être présent.

Le fonctionnement précis de la SCI est défini par les statuts présentés et votés lors d'une Assemblée Générale constitutive et par le règlement intérieur.

## Le cheminement mené et à venir pour notre installation

- **Depuis 2011**

Réflexions autour d'une installation sur une ferme : réunions de travail, définition des valeurs communes et du projet, recherche de fermes sur le territoire.

- **Mai 2015**

Visite de la ferme de Kerleo et des terres de Kercharles

- **Juin 2015**

Signature de baux avec les propriétaires et lancement de la conversion bio du site de Kerleo

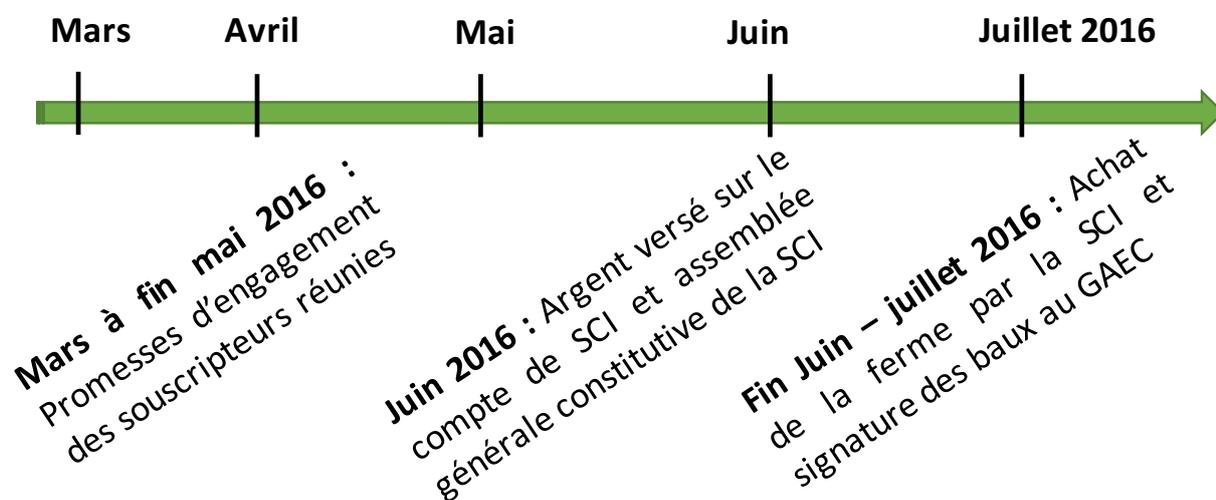
- **Sept à décembre 2015**

Lancement de la phase de pré-installation avec l'accueil des premiers animaux sur la ferme et, parallèlement, parcours de stages et formations en vue de l'installation.

- **Juin 2016**

Installation officielle avec signature des actes d'achat grâce à votre soutien 😊

## Les dates clés de la SCI de Kerleo dans tout ça





## Bon de souscription

Je soussigné(e).....

Demeurant à .....

.....

Téléphone..... Email.....

M'engage à acheter ..... parts à 250€ pour un montant total de .....€  
pour la création de la SCI Agricole et Citoyenne de Kerleo.

Je souhaite être informé de l'avancée du projet par :

Courrier papier

E-mail

Téléphone

Date et signature

*(ainsi que celle de votre conjoint(e) si vous êtes mariés en communauté de bien)*

---

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations supplémentaires

Marion HENRY (PAVEC) 06 30 35 30 50

Benjamin HENRY 07 81 31 25 28

Pierre-Yves LE PANSE 06 51 77 06 84

Adresse : GAEC LE BUIS SONNANT Kerleo 22110 Plouguernével

Mail : **collecte@lebuissonnant.org**

*Les informations ci-dessus sont confidentielles et ne seront divulguées  
qu'aux personnes directement concernées*